

teraient qu'au Théâtre lyrique flamand, on jouât des opéras. *français*. (traduits il va de soi ; mais traduits ils ne sont pas encore de l'art flamand). Le critique d'art qui défend la musique indigène le dit en ces termes :

« Cela ne nous effraye pas, de voir tôt ou tard les noms de Bizet, Adam, Boieldieu et de maîtres français plus modernes figurer à l'affiche de l'Opéra flamand. Les esthètes et les nationalistes peuvent faire grise mine, ils ne parviendront jamais à détourner le *public payant* de la douce mélodie, du beau chant, des chœurs plein de fraîcheur. C'est comme si l'on voulait vous enlever le goût du sucre et du riz-au-lait. C'est pourquoi si l'on s'obstine à servir sur la table de l'Opéra flamand les lourds rostbeafs de la cuisine allemande alternant avec l'*hoche-pot flamand*, sans jamais présenter une assiette de dessert ou de sucrerie, le public passera la porte et nous laissera mourir dans notre temple d'art. Cela ne doit plus être démontré. »

Quelle tolérance !

« Admettre » Bizet, et Gounod et Massenet ! que de largeur d'esprit ! Ce n'est pas fait encore, à vrai dire ! on en parle seulement comme d'une chose qui, dans l'avenir, pourrait sembler, jusqu'à un certain point, relativement possible aux yeux de quelques-uns...

* * Tendances. — Anvers. Athénée royal, a un cours d'histoire qui se fait en flamand ; lorsque le professeur aborde l'*Histoire de France*, il y a des gosses qui se mettent à huer et à troubler l'ordre.

* * Pour ses travaux publics, la Députation permanente d'Anvers ne reçoit plus que des soumissions rédigées en flamand. Elle n'accepte plus que la correspondance flamande. Elle frappe d'une amende de cinq francs les subordonnés qui lui écrivent en français, langue que comprennent tous les employés du gouvernement provincial. Une société *suisse* soumissionne pour un travail d'utilité publique : on l'avertit que sa soumission ne sera pas examinée. Elle envoie une soumission en allemand : même refus. Intervention diplomatique : en fin de compte, traduction flamande.

Même conseil provincial. A la séance du 19 juillet, lors de la discussion du budget, MM. Van der Cruyssen et Van Regemorter défendirent avec toute l'énergie voulue la demande de subside de l'*Algemeen Nederlandsch Verbond*. Il paraît que cette société a pour but de renseigner les Belges en vue de l'émigration !!! Cette proposition rencontra fort peu d'opposition et l'on vota un subside de 500 francs.

Ainsi, une institution d'une utilité très contestable, est soutenue par les pouvoirs publics.

A la même séance, la section centrale ne trouva rien de mieux que de refuser l'appui pécunier de la province au Club Africain d'Anvers *Cercle d'Etudes Coloniales* — un organisme des plus intéressants pour l'expansion du commerce belge au Congo.

* * L'administration communale d'Anvers supprime le nom français des rues et des places. Le « parc des Rossignols » a vécu. Il subsiste un « Nachtegaal park ». Rapportant ce fait très significatif, le correspondant anversoïse de l'*Etoile* ajoute :

« Ce bilinguisme, auquel nos flamingants tiennent tant quand il s'agit d'ennuyer les voyageurs du réseau belge en les obligeant à se munir d'un indicateur grotesque, ils le répudient, au contraire, quand c'est à leur profit. Le nom français a disparu d'un grand nombre de plaques indicatrices de nos rues. D'aucuns estiment qu'un nom de rue, fût-il des Peignes, de la Balance ou des Frères Cérites, pour prendre au hasard, est un nom propre et partant intraduisible. C'est un point de vue, mais au regard duquel il faudrait commencer par supprimer Bergen, la traduction de Mons, et Elsene, la traduction d'Ixelles. »

Inconvenance. — Notre confrère *La Vallée du Geer* nous fournit le fait suivant :

« Un conseiller communal de Roclenge-sur-Geer, commune essentiellement wallonne, décoré pour éminents services rendus depuis trente-cinq ans, vient de recevoir avec la croix civique, un diplôme rédigé uniquement... en flamand ! Notez que le conseiller en question, actuellement échevin, est un pur Wallon qui ne comprend pas un mot de la « moedertaal », n'ayant jamais d'ailleurs éprouvé le besoin de la connaître. Et comme il a plus de soixante-dix ans, il a estimé avec raison qu'il était un peu tard pour l'apprendre et il a purement et simplement retourné le diplôme à l'expéditeur. »

* * *Spreek uw Taal.* — Oriflammes, drapeaux, musiques militaires, chamarrures, dignitaires apoplectiques engoncés dans de hauts cols, toilettes, voitures, cris et hurras : passe la souveraine d'un pays voisin, en visite cordiale chez nous, visitant notre capitale comme notre roi avait visité la sienne, visite de convenance et de politique ; Belgique et Hollande.

Elle a parlé français à nos ministres, à notre premier citoyen : on admet partout que c'est la langue de la diplomatie.

Et pendant qu'elle parcourt les rues et que les plus avisés cherchent à faire naître une atmosphère de cordialité, des hommes de tact ont placé, près de l'hôtel de ville, en travers d'une rue, sous ses yeux, une large bande de toile, où elle lit : *Spreek uw Taal ! Parlez votre langue !*

Evidemment, cette souveraine, cette étrangère, cette femme, cette invitée avait besoin d'une leçon...

Elle apprenait que le tact n'est point au programme flamingant.

Répartition des emplois. — Plusieurs professeurs wallons, qui possèdent leur diplôme de professeur d'enseignement moyen, briguent ces derniers temps la place de professeur de français à l'École normale provinciale de Tirlemont. Notez, dit un confrère, que dans une école normale, les professeurs ne s'adressent qu'à des élèves sachant tous le français. Notez aussi qu'il n'est ici question que des cours de français — Les Wallons qui se sont présentés ont été *tous* obligés de se retirer. Il fallait savoir le flamand pour enseigner le français à des gens qui le parlent déjà !

* * La Ligue antiflamingante nous signale le cas d'un candidat wallon

ayant subi *avec succès* un examen pour l'admission dans les bureaux des Ponts et Chaussées d'une *grande commune wallonne*, et auquel le Ministre des Travaux Publics refuse en ces termes de conférer la place à laquelle il a droit :

« Bien qu'ayant subi d'une manière très satisfaisante l'épreuve d'Auxiliaire de bureau aux Ponts et Chaussées, il ne m'est pas possible de déterminer si vous pourrez être appelé au service de l'État, attendu que les *candidats flamands ont des titres plus sérieux à invoquer que ceux ayant subi l'épreuve en français* ».

Nous avons une fois de plus la preuve indéniable que les intérêts des Wallons sont *dans leur propre région* sacrifiés arbitrairement à l'insatiable appétit flamingant.

• *La Chambre des représentants.* Question posée le 18 juillet par M. Masson à M. le Ministre des Finances. — « Un grand nombre de surnuméraires du cadastre wallons, classés depuis 1905, ont été dépassés par des surnuméraires flamands de la même promotion, inférieurs en grade, et même par des surnuméraires de la promotion de 1906 et 1907. Plusieurs emplois seront à conférer à Bruxelles incessamment. Entre-t-il dans l'intention de M. le ministre de rétablir l'équilibre en accordant la préférence pour les emplois prochains aux surnuméraires wallons ? »

Réponse : « Dans la réponse du 11 juillet dernier à une question de M. Troclet, j'ai indiqué la cause accidentelle qui a fait que des surnuméraires du cadastre flamands ont, dans ces dernières années, devancé leurs collègues wallons pour le grade de géomètre. Je viens de nommer géomètres hors cadre, 20 surnuméraires wallons qu'on avait dû dépasser. »

(N. B. Et qui resteront dépassés)

La tache d'huile. Extraits du *Compte-rendu analytique* des séances de la Chambre du 6 juillet 1911.

1) M. DAENS, (en flamand,) p. 610. col. 2. Et puis, tous les médecins devraient connaître la langue flamande. (*Très bien*)...

M. HENDRICKX. Avec un peu de bonne volonté ils l'apprendront sans peine.

2) M. BUYSSE, (en flamand,) p. 621, col 2. .. Le général Lemercier était d'un autre avis : il comprenait la nécessité pour les officiers de gendarmerie de connaître le flamand et il insistait pour qu'à cet égard ils ne laissent rien à désirer.

3) M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL HELLEBAUT, *ministre de la guerre*, p. 622, col. 1. ...Chaque fois que c'est possible, je nomme des Flamands en pays flamand. Je recommande d'ailleurs à tous nos officiers d'apprendre les deux langues.

Cartel flamingant. — Gand : élections communales. Affiches vertes, rouges, bleues... Au cartel des gauches, politique, applaudi par MM. Braun, Cambier, Mechelynck, Anseele, répond un « cartel flamingant »,

dont le programme est de faire du flamingantisme pur : des gens de diverses couleurs s'y rencontrent.

Anseele, qui n'est pas suspect d'oublier la cause de la mère Flandre, s'en va « meetinguer » contre les apôtres de cette alliage néerlandais, et leur dire que cette question des langues est, somme toute, accessoire dans un programme politique, qu'il importe plus d'assurer la liberté de conscience et du pain à l'ouvrier.

Anseele, aurai-je souvent l'occasion de vous remercier ? Vous aviez la partie si belle, cette fois... Et vous eûtes raison de la jouer. Vous l'avez gagnée au surplus.

Les Incompris. — A l'Athénée royal de Verviers. La distribution des prix. Bourgmestre, échevins, parents en toilette, élèves serrés sur les bancs. Le discours d'usage est confié au professeur de flamand. Cet homme vitupère contre les Wallons qui ne se soumettent pas à son enseignement ; il obligerait tous les Belges à parler néerlandais.

Grande colère des auditeurs. Indignation de la presse. Chainaye et Jean d'Ardenne portent des coups magnifiques. Mais ils joutent contre un pauvre hère qui ne sort pas du rang. Pédagogue, il croit comme tous les pédagogues médiocres, que son cours est indispensable. Eût-il enseigné les mathématiques, il disait aux parents : nul n'est digne d'entrer ici s'il n'est géomètre ; eût-il enseigné la géographie, il proclamait que l'on ne peut respirer sans connaître la longitude de Tombouctou ; enseignait-il le commerce, il aurait déclaré qu'il n'y a pas d'humanités complètes sans la tenue des livres — (non comprise celle des livres classiques) — mais il enseigne le flamand, et il en parle avec la déformation professionnelle des êtres moyens. Tel est son flamingantisme et celui de bien d'autres.

Le détournement des grands express. — Il est de vérité officielle cette fois que les grands express sont éloignés de Liège.

La concurrence hollandaise nous y oblige, paraît-il.

La volonté allemande aussi.

Il est du reste certain qu'en traçant la nouvelle ligne à travers le Limbourg, on réalise un double avantage : l'armée allemande pénétrera en Belgique sans rencontrer les forts de Liège, ce qui épargnera son temps et ses hommes, et notre gouvernement sera dispensé d'entretenir des fortifications devenues inutiles, ce qui épargnera des trésors.

On rapporte que l'éditeur des guides *Baedeker* ayant délégué chez nous un de ses plus actifs agents pour étudier la situation, celui-ci prépare, pour le prochain tirage, un article nouveau sur Liège, dont voici le début :

« Liège, ville charmante, mais d'un accès difficile. Les voyageurs qui s'arrêtent à Saint-Trond peuvent lui consacrer une demi-journée ».

Les travaux de la Meuse. — A la Chambre, question de M. NEVEN du 28 juillet : « En ces derniers temps, un mouvement puissant s'est

dessiné dans le Limbourg hollandais en faveur de la canalisation de la Meuse mitoyenne. Pour obtenir notre adhésion et notre participation à ces travaux, les Hollandais seraient disposés, pour sauvegarder les intérêts du port d'Anvers, à relier cette ville au Rhin au moyen d'un canal et à intervenir largement dans les frais de la normalisation de la Meuse entre Liège et Maestricht. La canalisation de la Meuse aurait, à des points de vue divers, la plus heureuse influence sur le développement industriel et la prospérité du Limbourg belge. Elle peut être considérée, en outre, comme l'unique moyen d'action que nous possédons sur nos voisins pour obtenir d'eux l'augmentation de la prise d'eau à la Meuse, augmentation indispensable à l'alimentation des canaux de la Campine élargis et approfondis et du canal à creuser entre Hasselt et Liège qui doit mettre le port d'Anvers et le bassin houiller de la Campine en relation directe avec les bassins industriels de Liège et de Charleroi.

» M. le ministre pourrait-il me dire où en sont actuellement les négociations engagées entre la Belgique et la Hollande au sujet des travaux de la canalisation de la Meuse mitoyenne et s'il est disposé à profiter de la présence de deux ministres maestrichtois dans le gouvernement hollandais pour faire faire un pas décisif à la question ? »

Réponse : « Une commission mixte est chargée de l'étude de la canalisation de la Meuse mitoyenne.

» Les travaux de cette commission, dont le rôle est exclusivement technique, se poursuivent activement, les négociations à engager entre la Belgique et la Hollande au sujet de la canalisation dont il s'agit sont subordonnées à l'achèvement des études auxquelles la dite commission procède. »

Conclusion : Attendons sous l'orme.

Le recensement décennal. — M. Berryer, ministre de l'Intérieur, a eu l'heureuse inspiration de rédiger avec plus de clarté la question relative à l'emploi des langues. Il ne demande plus quelle est votre langue maternelle, mais quelle langue vous employez le plus souvent ?

Colère de M. Van Cauwelaert, qui interpelle à la Chambre le gouvernement : aux Suisses, on demande quelle est la langue des père et mère ? et partout on pose ainsi la question.

M. Berryer répond qu'il s'agit de savoir quelles langues sont employées chez nous, et comment ; qu'il a donc bien demandé l'essentiel. Au surplus, la Flandre est bilingue : M. Van Cauwelaert se rassied avec des gestes tragiques.

Une feuille écrite en patois d'Anvers, le *Carolus*, reprend pour elle l'indignation du député flamingant : Ne nous obligez pas, s'écrie-t-elle, à parler français... laissez-nous être *naturels* — nous ne le serons qu'en parlant notre langue, celle de nos pères. Et le *Carolus* d'argumenter : ma gamine s'en va à l'atelier ; elle y apprend quelques mots de français ; pour se faire valoir, elle déclarera au recenseur que sa langue véhiculaire

est le français ; le Ministre lui permet ainsi de trahir la cause : la langue de cette jeune fille est le flamand.

Carolus, ô *Carolus*, auriez-vous raison ? cette jeune fille ne peut donc déclarer d'autre langue que la maternelle ? soit ! Elle épouse un commerçant, flamand, lui aussi ; leurs affaires se développent : elle voit des bourgeois, des étrangers, elle parle de plus en plus le français : sa langue est le flamand.

Son fils suit les cours de l'Athénée ou des Jésuites ; il va à l'Université ; on en fait un médecin. Il parle le français mieux que le néerlandais. Le *Carolus* se dresse devant lui et lui déclare : ta langue est le flamand.

A son tour, il fonde une famille. Il a connu à Paris ou à Lyon la fille d'un grand médecin, il l'a aimée : les voici mariés. Ses enfants ne parlent que le français. Recensement décennal ; M. Van Cauwelaert leur dit : Votre langue maternelle est le flamand.

Et les générations auront beau passer, l'arrière-grand-père et le trisaïeul parlaient flamand, les descendants ont le flamand pour langue maternelle ; et il en sera ainsi dans tous les siècles des siècles. Amen, *Carolus* !

•• M. Berryer méritait des félicitations. Ne les lui ménageons pas. Mais, justice rendue, exprimons le désir qu'il soit fait plus et mieux encore à l'avenir.

Si, à la prochaine décade, M. Berryer est encore ministre, qu'il n'hésite pas à *perm ttre* que le wallon soit déclaré comme langue usuelle. Pas un de ceux qui ont séjourné à la campagne n'ignore combien il est de paysans qui ne comprennent ou n'emploient que le wallon. Il y a donc un fait *social* à enregistrer, indépendant de cette question de *philologie* : le wallon est-il une langue ?

A cette question même, nous répondrions par l'affirmative. Ayant des formes arrêtées, une grammaire fixe, un génie original, son vocabulaire, sa littérature et son peuple, le wallon est une langue — Cendrillon, si vous voulez, pauvre au regard de grandes voisines — mais c'est Cendrillon qui épousa le prince !

Contre l'indicateur bilingue. — Chambre des représentants, séance du 18 juillet. Compte-rendu analytique, pp. 714-715 :

M. BORNoux. — Je ne suis pas antiflamand et je ne suis pas hostile aux revendications légitimes des Flamands. Mais je ne voudrais pas cependant jouer le rôle du guillotiné par persuasion. Je ne puis admettre l'envahissement lent et progressif de la Wallonie par l'élément flamand.

Or, en consultant le guide des chemins de fer, nous trouvons les noms des localités wallonnes traduits en flamand de façon extraordinaire : Jodoigne s'appelle Geldenaken ; Namur est devenu Namen ; Braine-le-Comte s'appelle s' Graven-Brakel ; Braine-l'Alleud, Elgen-Brakel ; Gembloux, Gembloers ; Petit-Enghien devient Lettelingen ; Huy, « li veie du Hu », est Hoei ; Nivelles fait Nijvel ; Soignies est devenu Zinik.

...On me dit que ce sont des noms historiques.

...Nous ne faisons pas de l'histoire, mais de l'administration, c'est-à-dire de l'actualité. A ce compte, nous devrions appeler M. Huysmans « ménager », parce « huysmans » veut dire homme de la maison, ou M. Furnémont

« Vuurneberg », ou encore, sous prétexte d'étymologie : Dyonisos, l'honorable M. Denis. (*Longue hilarité.*)

... Les noms propres, les noms des villes sont, en réalité, intraduisibles et celles-ci doivent conserver la physionomie morale que leur ont donnée ceux qui en ont pris possession. Des érudits peuvent se complaire, dans des études, à traduire ces noms ou à en rechercher les étymologies, mais on doit s'en dispenser dans les guides des chemins de fer.

M. AUGUSTEYNS. — Toutes les publications officielles devraient être publiées dans les deux langues.

M. DESTREE. — Allons donc ! Qu'on publie deux guides, cela vaudra beaucoup mieux.

M. ROYER. — Pourquoi ce bilinguisme ?

M. DE BROQUEVILLE, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes — Par un motif d'économie.

M. ROYER. — Par économie ! Il y a quelque nouveauté à entendre les Flamingants parler d'économie. (*Interruptions.*)

M. C. HUYSMANS. — Nous voulons l'égalité, et rien de plus.

M. ROYER. — Au seul ministère des colonies, il y a neuf employés qui ne font que traduire le français en flamand.

M. DESTREE. — Il faut pour les Flamands un guide flamand. (*Très bien ! sur divers bancs.*) Mais, sous prétexte de leur donner ce guide, faut-il nous imposer un guide à traduction flamande ?

M. WAUWERMANS. — En quoi cela vous gêne-t-il ?

M. DESTREE. — C'est une question de goût, une question de conscience et une question de sentiment. Le peuple wallon est froissé par la défiguration des mots qui lui sont familiers. Ne reconnaissez-vous pas que le vainqueur prussien viole les droits du vaincu lorsqu'il travestit sous ses yeux les noms chers du passé ?

Donnez des indicateurs flamands à ceux qui le demandent, mais débarrassez les autres de ces vexations inutiles.

M. le ministre ne paraît pas saisir la gravité de ces égratignures quotidiennes, plus cruelles que des blessures.

M. C. HUYSMANS. — Connaître le flamand est donc un malheur !

M. HOYOIS. — Aussi longtemps que le guide bilingue existera, il faudrait y inscrire les localités en premier ordre sous le nom qui leur est donné dans la région où elles se trouvent, sauf à mettre entre parenthèses la traduction de leur nom dans la seconde de nos langues nationales.

Il est inadmissible que l'on inscrive par exemple le nom de localités wallonnes en flamand d'abord au guide bilingue. (*Très bien, sur divers bancs.*)

Par exemple, quand on parle d'Enghien, localité située en Wallonie, il est rationnel qu'on ne l'appelle pas au guide Edinghen d'abord, le nom d'Enghien n'étant indiqué au guide qu'entre parenthèses et comme traduction comme au n° 123 du guide actuel. De même pourquoi Bruxelles est-il appelé au guide Brussel en premier rang ? On ne devrait pas voir ces choses-là (*Très bien, sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Destree vient de faire parvenir au bureau un amendement ainsi conçu :

« Publication d'un indicateur officiel... 1.000 francs ».

M. ANSELE. — C'est trop peu !

M. DESTREE. — Augmentez la somme, si c'est nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Destree a déposé un amendement allouant le crédit nécessaire pour la publication d'un indicateur des chemins de fer en langue flamande.

M. Ansele, de son côté, a déposé un amendement pour la publication d'un indicateur en langue française, indépendamment de l'indicateur bilingue.

— Ces deux amendements ne sont pas adoptés.

Les Hollandais disent : ik gaa naar Waremmé..., les Flamingants :

ik gaa naar Borgworm. Mais ils écrivent : Corswarem ; ils n'ont pas songé encore à Corsborgworm, qui viendra !

Guide d'une incomplète logique. Je dois connaître London, München et Genova, mais pas Anvers, et si l'on me fait traduire l'allemand, l'anglais et le flamand, pourquoi ne pas dire Warszawa, qui est polonais, Moskva, qui est russe, Roussé, qui est bulgare, Béograd, qui est serbe, au lieu de Varsovie, Moscou, Rouchouk et Belgrade, sinon parce que le principe étant faux ne peut être appliqué d'une façon générale ?

••• *L'antiflamingant*, d'une part, M. Dufrane-Friart, d'autre part, publie un guide français des chemins de fer ; ils demandent des renseignements au ministère ; ils invoquent l'exemple d'autres pays, où ces renseignements sont donnés : le ministère leur refuse toute indication ! Comme le dit avec tant d'à propos M. Van Cauwelaert, il n'y a que des Wallons dans l'administration supérieure des chemins de fer (cf. *Analytique*, Chambre, 18 juillet, p. 715).

••• Sur la ligne de Liège-Bruxelles, deux voyageurs jettent un coup d'œil sur la portière :

— La couleur est fraîche, dit l'un.

— On voit encore sous la nouvelle couche de jaune, l'ancienne inscription :

Défense de fumer

Niet rooken.

— Et la nouvelle, c'est :

Niet rooken

Défense de fumer.

La prééminence du français s'en va sous une couleur étrangère...

La loi Franck-Seghers. — Elle interdit aux parents flamands, aux petits-fils de Wallons habitant la Flandre, de donner à leurs fils une éducation entièrement française.

On sait avec quelle énergie les députés de Liège l'ont combattue — je ne parle point des socialistes ni des catholiques, qui l'ont presque tous votée — mais des libéraux. L'honorable M. Neujean a prononcé jusqu'à trois interruptions, pour rappeler : Messieurs, la liberté du père de famille !

S'inspirant de là, M. Van Cauwelaert a demandé la suppression des sections wallonnes en pays flamand, et le ministre, M. Poulet, lui a promis de prendre note de ses vœux.

L'Analytique du 17 juillet rapporte ainsi leurs paroles :

M. VAN CAUWELAERT. — ... La seconde remarque que j'ai à faire concerne les sections wallonnes en pays flamand. La loi Coremans permet-elle ce régime ? La question fut souvent discutée, et je ne désire pas reprendre cette discussion ; je constate simplement que le gouvernement veut établir des sections wallonnes dans tous ses établissements d'enseignement moyen, même à l'encontre de l'avis des préfets, comme c'est le cas à Hasselt et à Gand. Le gouvernement semble se baser sur les dispositions expresses de la loi.

Je me demande où l'on trouve ces dispositions expresses ? Nulle part je ne les rencontre, et j'estime qu'il est illogique et peu rationnel de vouloir établir partout des sections wallonnes, alors que la connaissance du flamand s'impose de plus en plus.

En 1883, M. Woeste protesta contre l'établissement du double régime, parce que cela nécessiterait la nomination d'un nombre double de professeurs. En effet, que voyons-nous ? A Hasselt, on a été obligé de nommer trois professeurs nouveaux pour les dix-sept élèves en faveur desquels on a établi le régime wallon.

Je renouvelle donc ma protestation....

...M. POULLET, ministre des Sciences et des Arts. — Je prends note de ces vœux. Je me conformerai strictement à l'esprit et à la lettre de la loi.

— L'article est adopté.

••• Empruntons à un confrère ce document, qui nous montre le bienfait des lois Seghers et autres : C'est une requête adressée à M. le Ministre des sciences et des arts ; les signataires sont *wallons et flamands*.

« Nous soussignés, parents d'élèves fréquentant l'école moyenne de l'Etat pour filles de Tirlemont, prenons la respectueuse liberté de venir protester contre le régime d'études inauguré *cette année* à la dite école.

» Nous vous prions de considérer que ce établissement est fréquenté par des élèves wallonnes aussi bien que par des flamandes ; que la ville de Tirlemont est située à l'extrême frontière linguistique des régions flamande et wallonne, et que notre école moyenne est la seule où nous puissions envoyer nos enfants.

» Nous affirmons hautement notre désir de faire apprendre le flamand à ceux-ci, mais, forts des droits que confère la Constitution à tout citoyen belge, nous protestons respectueusement, mais énergiquement contre la violence qui nous est faite, quand on impose à de nombreux Wallons une langue véhiculaire qu'ils ne comprennent pas.

» Le parti catholique et vous-même, M. le ministre, vous avez maintes fois proclamé publiquement votre respect pour la liberté du père de famille en matière d'enseignement. Ne voulant pas un instant mettre en doute la sincérité de ces déclarations solennelles, nous faisons un pressant appel à votre obligeance et à votre loyauté pour faire bénéficier l'école moyenne de Tirlemont des tempéraments que la loi permet, en laissant au père de famille le libre choix de la langue dans laquelle il veut voir donner l'instruction.

» Nous sommes tous d'avis que la meilleure éducation est celle que l'on reçoit au sein de la famille ; nous ne voulons à aucun prix nous séparer de nos enfants ; la plupart d'entre nous, d'ailleurs, ne possèdent pas les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses onéreuses d'une pension, et nous désirons voir nos jeunes filles continuer à fréquenter, sous nos yeux, l'école moyenne qui a et mérite notre confiance absolue.

Soyons catholiques courageux. La religion soutiendra nos mœurs et nos esprits, concurremment avec la langue. Notre vie patriale est alimentée par notre fidélité à la langue ; au moyen de notre langue, nous propageons dans le monde l'industrie, le commerce et les arts flamands, si glorieux jadis, qui doivent l'être plus encore dans le présent.

» Nous osons espérer, M. le ministre, que, faisant droit à nos légitimes revendications, vous ne nous forcerez pas à retirer nos enfants de l'école.»

Université. — Contre la néerlandisation de l'Université de Gand, s'est fait jour une proposition Francotte-Van Cauwenberg-Verhaegen, tendant à la création de cours flamands pour toutes les branches enseignées aux Universités de Liège et de Gand.

Simple transaction, dit un journal flamingant.

Mesure de transition. On aboutira quand même à créer l'Université flamande... (cf. *Patriote*, chronique du 13 mai 1911)

La curée flamingante. — Extraits du *Compte-tendu analytique*, Chambre 17 juillet :

M. C. HUYSMANS. — Les sociétés dramatiques flamandes demandent, en outre, l'institution d'un cours flamand de déclamation au Conservatoire de Bruxelles. Un cours de l'espèce exista jadis ; s'il fut supprimé, c'est qu'on en avait fait une *sinécure pour un poète* [lisez : pas d'élèves].

M. VAN CAUWELAERT. — Le nombre des élèves du Conservatoire flamand d'Anvers est aussi élevé que celui des conservatoires de Bruxelles et de Liège. De plus, son influence artistique est au moins égale à celle de ces établissements. Or les subsides qu'on lui accorde ne sont pas, il s'en faut, proportionnels à son importance, et j'insiste pour qu'on le traite à cet égard de la même manière que les autres conservatoires.

M. DAENS (en flamand). — Est-il vrai que le théâtre flamand de Bruxelles, un établissement artistique fort méritant, ne reçoit plus le même subside qu'autrefois ? Ce serait fort injuste, car les populations flamandes ont de plus en plus soif de civilisation, d'ennoblissement et de lumière. J'en trouve une preuve évidente dans la fête magnifique à laquelle, hier, nous avons assisté à Gand, pour la glorification de l'art flamand !

M. BORBOUX. — La commission administrative du Musée communal de Verviers a, par pétition, réclamé des moulages, c'est-à-dire des reproductions d'œuvres susceptibles d'illustrer les diverses époques artistiques.

Je voudrais que, de même que le gouvernement fonde les bibliothèques populaires, il mit dans les musées de province des reproductions d'œuvres d'art. Je ne doute pas qu'il fasse à cet égard pour le Musée de Verviers ce qu'il a fait pour le Musée de Courtrai.

Il faut noter, à l'avantage de cette dernière ville, qu'elle est *flamande*... ce qui lui constitue un titre aux subsides. Il est du reste impossible qu'il y ait des artistes en Wallonie. Leur art serait français et, au Congrès de Gand, dont parle ce brave M. Daens, on a stigmatisé comme il convient les idées françaises.

••• *Encouragements aux belles lettres.* — Il faudrait reproduire tout le discours de M. Van Cauwelaert à la Chambre des Représentants (14 juillet), approuvé par MM. Daens et C. Huysmans.

Il se plaint d'abord que les subsides accordés aux bibliothèques populaires soient plus importants pour les œuvres françaises que pour les œuvres flamandes : « En ces cinq années 1904-1909, dit-il, le gouvernement dépensa, pour les ouvrages de langue française fr. 166.143,03 et, pour les ouvrages de langue flamande, fr. 48.506,98, soit à peine le quart du chiffre précédent ».

Il termine par des vœux que voici (*Analytique*, Chambre 14 juillet, p. 681) :

1° A l'avenir, les subsides aux bibliothèques populaires seront partagés par moitié. Il ne faut pas pour cela diminuer certains subsides, mais augmenter le crédit de façon à pouvoir donner des subsides égaux aux auteurs flamands et aux auteurs français.

2° Un contrôle efficace doit être exercé sur l'achat des livres. Actuellement on achète trop de non-valeurs. Un comité double, flamand et français, devrait être établi en vue de ce contrôle. N'est-il pas regrettable de voir si souvent écarter les œuvres d'écrivains distingués tels que Vermeylen, Wattez, Streuvels, etc. ?

3° On donne trop de subsides aux écrivains et pas assez aux éditeurs.
4° On ne doit acheter des ouvrages étrangers qu'après avoir acquis les œuvres nationales.

5° Les traductions d'œuvres étrangères devraient être exclues.

6° Il est à désirer qu'on achète de préférence les œuvres d'auteurs encore en vie.

7° Pour les missions scientifiques, on devrait s'adresser également aux artistes et savants flamands.

8° Enfin, que l'on traite absolument sur le même pied les sociétés littéraires flamandes et wallonnes. (*Très bien, très bien, de divers côtés.*)

M. POULLLET, ministre des sciences et des arts. — ...Il y a lieu de tenir compte de différents éléments. D'abord, il s'agit d'alimenter les bibliothèques populaires et de tenir compte des desiderata formulés par les clients de ces bibliothèques... M. Van Cauwelaert demande qu'on n'acquière plus de livres d'auteurs étrangers. Cela est impossible. Les bibliothèques populaires doivent avoir des livres d'auteurs étrangers.

M. DAENS. — Une simple remarque toutefois : puisque notre pays compte 2 millions en plus de Flamands que de Wallons, il serait équitable que les encouragements à la littérature flamande ou française fussent en proportion de cette différence.

Que l'on augmente les subsides aux bibliothèques flamandes, nous n'y voyons que du bien ; il faut partout que le livre apporte sa lumière. S'il se trouve mille lecteurs flamands pour lire des livres flamands contre cinq cents qui demandent du français, nous proportionnerons les subsides aux besoins des affamés de vérité et de lumière.

Mais ces messieurs veulent que l'on compte les brochures publiées et que les bibliothèques soient pourvues par l'État d'œuvres belges exclusivement. Ils veulent même part aux lettres françaises et flamandes...

M. Van Cauwelaert disait :

Je signalerai encore l'abus suivant qui se commet au détriment de nos bibliothèques populaires : au moyen des subsides accordés, on achète souvent des ouvrages étrangers publiés à l'étranger. Si les bibliothèques ont vraiment besoin de ces ouvrages, qu'elles les achètent de leurs propres deniers, mais non au moyen des fonds qui doivent servir à protéger nos écrivains nationaux.

Une pauvre bibliothèque de village aura l'œuvre honorable, louable, bonne de Paul André, de Courouble, de Broodcoorens, d'Eekoud, et elle devra l'avoir *en entier* avant que l'État lui procure *un* volume de Victor Hugo ou d'Anatole France, *un* drame de Hervieu, *une* étude d'Aulard ou de Bergson...

Ostracisme. Haine aveugle de ce qui est français.

Elle ne pourra pas même avoir une traduction de Tolstoy, de Hauptmann, de d'Annunzio... Mais il lui sera fourni les éjaculations des poèteaux villageois qui, de par la Flandre au lion, rugissent çà et là.

La bibliothèque modeste, de 500 volumes, ne comprendra que des œuvres belges... Pas d'étrangers, si grands soient-ils.

Et même place à Pol de Mont et Verhaeren...

L'indignation avait dû saisir les députés wallons : on devine la fulminante riposte qu'ils devaient lancer. Reproduisons-la dans tout son texte :

Toute la Wallonie (catholique, chrétienne, libérale, radicale, socialiste) :

Le lendemain, cependant, avec son beau talent, M. Royer répondit pour tous, — remerçons-le.

••• Puisque le flamand prend une place si considérable, ne faut-il pas en faciliter l'étude aux Wallons ?

M. Hoyois, qui, en plus d'une occasion, fut un défenseur de ses congénères, l'espéra : il réclame des cours et, pour ces cours, des subsides (Chambre, 14 juillet).

M. DAENS (en flamand). — Que ceux qui veulent apprendre le flamand en Wallonie, le fassent à leurs frais.

M. HOYOIS. — Comment ! Vous dites toujours que les Wallons doivent apprendre le flamand. Et quand ils montrent de la bonne volonté, vous ne les encouragez pas ! J'espère que c'est la dernière fois que je devrai revenir à la charge.

Pour cette fois, M. Woeste fut d'accord avec M. Daens... sur le rejet du subside ; la Chambre ne s'arrêta pas à la demande de M. Hoyois.

••• *Budget des travaux publics.* — Séance de la Chambre, 20 juillet 1911. Compte-rendu analytique :

M. HUBIN. — Je me suis abstenu pour les motifs exposés dans mon discours et aussi pour protester contre l'ostracisme dont est victime le pays wallon industriel quant à l'exécution des grands travaux nécessaires à son développement.

M. NEVEN. — Je n'ai pas voté pour, parce qu'il ne m'a pas été possible, vu l'étranglement de toute discussion, de défendre notamment le projet d'établissement d'un canal de Hasselt à Liège, que je considère comme étant d'une nécessité et d'une urgence absolues.

M. LORAND. — Nous avons reçu ce matin seulement un amendement comportant une dépense nouvelle de 20 millions, notamment pour construire un port de pêche sur la rive gauche du chenal à Ostende, où on a déjà dépensé de nombreux millions pour un port commercial et d'autres objets. Il s'agit d'un nouveau crédit de 5,500,000 francs pour la construction d'un palais des Thermes à Ostende, d'un crédit de 2,500,000 francs pour le port de pêche de Zeebrugge, d'un crédit de 6,000,000 de francs pour la construction d'un port de pêche à La Panne. Pareilles dépenses ne doivent pas être escamotées.

Trente-quatre millions ! Pauvre Flandre, on te néglige !

Nos ministères de 1884 à 1911. — Résumons un suggestif tableau que publie *La Lutte wallonne* :

	Flamingants.	Non flamingants.
I. Intérieur et instruction publique :		
de 1884 à 1890	6 ans	
1890 à 1894 (J. de Burlet)		4 ans
1895 à 1906 (Schollaert, de Trooz)	12 ans	
Création d'un nouveau ministère :		
Intérieur : de 1906 à 1910	4 ans	
1910 à 1911 (Berryer)	1 an	
II. Sciences et arts : de 1907 à 1911	4 ans	
III. Affaires étrangères : de 1884 à 1911		27 ans
IV. Justice : de 1884 à 1886	2 ans	
1886 à 1893 (Lejeune)		7 1/2 ans
1894 à 1911	17 1/2 ans	
V. Finances : de 1884 à 1911	27 ans	

	<i>Flamingants.</i>	<i>Non flamingants.</i>
VI. Travaux publics : de 1907 à 1911	4 ans	
VII. Guerre : de 1884 à 1896	12 ans	
1896 à 1899	3 ans	
1899 à 1911	12 ans	
VIII. Industrie, agriculture, travaux publics :		
1884	1/2 an	
de 1884 à 1888	3 1/2 ans	
1888 à 1911	23 ans	
IX. Industrie et travail : de 1895 à 1902	8 ans	
1902 à 1911	9 ans	
X. Colonies : de 1909 à 1911	2 ans	
Total : Flamingants	111 années de pouvoir.	
Non flamingants	78 »	

Deux observations : *La Lutte wallonne* range MM. Carton de Wiart et Renkin parmi les flamingants. Il y a peut-être quelques réserves à faire, surtout en ce qui concerne le premier de ces hommes politiques. Cela changerait peu de chose au résultat.

Tous les ministres de la guerre, y compris MM. Pontus, Cousebant et Hellebaut, sont classés comme d'origine wallonne : cela n'a pas empêché M. Hellebaut de faire à la Chambre des déclarations anti-wallonnes.

Retranchons 27 années du ministère des affaires étrangères : son rôle est effacé chez nous. Il nous reste **51** contre **111**. Et comme à la guerre, on fit toujours peu de chose, décomptons de part et d'autre, 3 et 24, il vient : **27** contre **108**.

Congrès flamand. — *La Presse* d'Anvers nous donne quelques notes sur un congrès d'étudiants catholiques flamands.

En saluant le drapeau de ses amis, M. Dosfel s'écrie :

C'est un symbole glorieux. La gloire de la Flandre est due à son attachement au catholicisme : « Soyons donc catholiques, parce que nous sommes flamands ».

Soyons catholiques courageux. La religion soutiendra nos mœurs et nos esprits, concurrentement avec la langue. Notre vie patriale est alimentée par notre fidélité à la langue ; au moyen de notre langue, nous propageons dans le monde l'industrie, le commerce et les arts flamands, si glorieux jadis, qui doivent l'être plus encore dans le présent.

Pourquoi, si le flamand favorise tant le catholicisme, les Jésuites font-ils leurs cours en français ?

Pourquoi si l'industrie flamande est dans une telle prospérité, les Français, les Allemands, les Anglais ne songent-ils pas à étudier « de zoete moedertaal » ?

Le Congrès de Mons. — *Les Amitiés françaises* réunissaient à Mons l'élite et la foule, généraux et soldats, de ceux qui aiment la culture française. Il s'y agissait de glorifier un génie émancipateur, une expression

universelle de la pensée, le sens de la mesure et de la clarté. Les organisateurs se proposaient aussi de célébrer la bataille de Jemappes, en ce qu'elle mit fin chez nous, courbés sous la domination étrangère de l'Autriche, au vieux régime du bon plaisir, de l'intolérance et des castes sociales. Tout cela fut fait avec éclat.

Et à une séance mémorable, M. Hector Chainaye, de son éloquence cicéronienne, attaqua, foudroya les députés wallons qui oublient de défendre les leurs dans la lutte des races entamée par les flamingants. Il mettait en accusation ceux qui votèrent la loi Seghers-Franck dont le but est d'interdire aux Flamands la faculté de faire leurs études en français. Il demandait contre eux un vote de blâme.

Ce fut une belle joute. M. Wilmotte, P. André, Destrée étaient là pour calmer les colères et soutenir la thèse de l'orateur.

Et devant eux, M. Fulgence Masson, député de Mons, futur ministre à ce que l'on dit, orateur abondant, disert, rompu aux finesses, — flamingant qui s'ignore. Il se défendit avec vigueur.

Le second jour, — car on s'expliqua complètement, — M. Spée parla et le convainquit. De bonne grâce, M. Masson reconnut son erreur. Et de bonne foi, en promettant à la cause l'appui de son beau talent, il vota un ordre du jour condamnant la loi Seghers-Franck et demandant sa révision.

Conversion d'autant plus heureuse, qu'elle répond aux vœux de tous les Wallons et à notre souci de liberté.

Les enquêtes. — *L'enquête de « Wallonia »*. — *L'Art moderne* publie la page superbe que M. Lemonnier nous avait donnée, et par une erreur typographique réparée plus tard, il omet de nous citer.

Vingt journaux, qui avaient reçu notre fascicule, et n'en avaient point parlé, empruntent à *L'Art moderne* le beau morceau du Maître, et félicitent Octave Maus de l'avoir obtenu. Dans le nombre, citons de bons journaux liégeois, qui ne se sont aperçus de rien ; — et nous nous sommes rassurés : s'ils n'ont point consacré de chronique à cette enquête, c'est donc qu'ils ne l'ont pas lue !

Souhaitons qu'ils le fassent, et qu'ils veillent !

Dans les revues : *Revue des Français* (25 juillet), article élogieux de M. Wilmotte (à côté du miel, la goutte de vinaigre).

•• *Enquête de l'« Anti-Flamingant »*. — De brèves questions posées aux professeurs de l'Université de Gand. Convient-il de créer une université flamande ? faut-il supprimer l'université française ?

Majorité formidable contre le projet flamingant. 52 professeurs ont répondu. 22 admettent en principe la création d'une université flamande ; 30 sont adversaires du principe même ; 5 admettent la transformation progressive en université flamande, 3 sont partisans de cours mixtes ; 44 sont nettement adversaires de la transformation ; 5 ne pensent pas que la transformation nuirait à l'Université, 47 le pensent, et non des moindres.

Le total des publications faites par les professeurs était, pour 1907-08, de 230, dont 21 en flamand ; en 1908-09, de 209, dont 32 en flamand.

Quelques abstentions : M. Pirenne, qui prépare une conférence sur l'âme belge, et qui ne désire pas se compromettre.

Excellente enquête, et qui sera de poids dans les luttes prochaines.

Le français en Flandre. — L'Association flamande pour la vulgarisation du français a, cette année, le 6 août, distribué des prix à 419 élèves — soit 102 de plus que l'année dernière.

C'est le moment de pourchasser ce français envahisseur...

* A Gand encore, chez MM. les voyageurs de commerce réunis en assemblée générale semestrielle. Citons un confrère :

« Après la lecture des rapports, on s'entretint de la « question flamande », inscrite à l'ordre du jour. Naturellement, l'échange de vues dégénéra bientôt en une discussion violente.

Malgré les cris des flamingants, il fut décidé que les rapports et les circulaires de l'*Association des Voyageurs de Commerce* seraient toujours publiés en langue française et que l'on se servirait comme par le passé de cette langue seule dans les discussions. Cette décision fut prise conformément à l'avis exprimé par l'honorable Président, M. de Waegenaere. »

* Une décision du Conseil communal d'Anvers, en date du 5 octobre 1896, a créé un cours de sténographie qui comprend deux années d'études. Depuis 1902, il s'est délivré des diplômes officiels de sténographie en français et en flamand.

Or, d'après la statistique fournie depuis cette date par l'Administration communale d'Anvers, il a été délivré 164 diplômes, dont 149 diplômes en langue française et 15 diplômes seulement en langue flamande. Et encore, plusieurs lauréats en langue flamande l'avaient été auparavant en langue française.

Publications. — *La Belgique française* commence la publication d'une série d'études sur la question flamande. La première a paru, signée par M. M. Wilmotte — et elle étudie « l'équation flamand-belge » — : dans notre ancienne langue, flamand s'emploie dans un sens large, sans désigner la race — il se dit de nos pays bas et même du nord français.

* Un pamphlet de M. Mertens sur l'erreur des Belges qui voient dans les Français leurs meilleurs amis.

L'auteur a rassemblé tout ce que les Français ont dit ou fait de mal à la Belgique, et il conclut que ce sont nos pires ennemis.

Procédé unilatéral de discussion. Du talent dépensé sans nul profit scientifique.

F. MALLIEUX.

LETTRES FRANÇAISES

OSCAR THIRY : **La miraculeuse aventure des Jeune Belgique.**

Edition de la *Belgique artistique et littéraire*, 1911.

L'aventure littéraire des *Jeune Belgique* est close depuis 1896 et voici qu'un de nos jeunes écrivains, M. Oscar THIRY, s'est donné le plaisir d'en cinématographier les gestes et les silhouettes principales. Je ne déciderai pas si l'action fut une épopée, ni si le livre de M. THIRY, n'est qu'un essai de reportage, comme dit modestement l'auteur ; il me suffit que son œuvre soit vivante, et jeune, et pleine d'humour, et digne des combattants de 1880.

Un tableau de l'indifférence et du mauvais goût bourgeois, — incarnés trop complaisamment en Charles Potvin, qui fut parfois le Wiertz de la traduction homérique, — tableau enlevé avec une verve étourdissante, sert d'introduction et de repoussoir au panorama de la « miraculeuse aventure ». Ne demandons point à notre auteur la discussion des théories, il ne veut être que notre impresario. Sous sa conduite, nous suivons avec joie les espiègleries de Son Impertinence le page Siebel, *alias* Max Waller, les attaques étincelantes du bon bretteur Albert Giraud, aussi capable que Cyrano de larder l'adversaire à coup de ballades ; les déjeuners du vendredi chez le *Mâle* et la vengeresse manifestation du banquet Lemonnier (27 mai 1883), empanachée des discours superbes de Georges Rodenbach et d'Edmond Picard ; et les amusantes escarmouches, contre Charles Potvin, Gustave Frédéric, l'Académie, vingt autres victimes ; puis le duel, le fameux duel, dont le souvenir ne doit pas tant que cela taire rougir ses deux symboliques acteurs ; puis les polémiques d'idées, de tendances, de gros mots contre la *Wallonie* d'Albert Mockel, contre le *Coq rouge* d'Eekhoud, Verhaeren et Demolder...

La *Jeune Belgique* mourut en 1896. Ayant cessé d'être une revue d'avant-garde, elle cessait de réunir tous les beaux rôles et tous les beaux talents, de concentrer toutes les haines et toutes les sympathies des lettrés. Elle ne trépassa point d'ailleurs sans résistances. De sa vie et de sa mort, de ses colères et de ses enthousiasmes, de ses coups de griffe et de ses coups d'épaule, il faut lui savoir gré. Que ses vaillants lutteurs n'aillent point sottement désavouer les gestes de jadis ! En avançant dans la vie, les combattifs ont la manie disgracieuse de regarder sévèrement leurs anciennes querelles ; alors ce sont les doux et les paisibles, les timides pour mieux dire, qui, dénoués enfin, leur donnent une leçon de philosophie : ils sourient aux incartades généreuses, ils les jugent utiles et même nécessaires, ils y reconnaissent le rythme de la vie. C'est bien à ce point de vue et sans la moindre velléité de dénigrement que M. THIRY a raconté dans la *Belgique artistique et littéraire* les épisodes d'une petite Iliade dont les Thersites seuls ont succombé.

La seconde partie du livre est une galerie de portraits des Jeune-Belgique. Voici d'abord Max Waller, aux vers si légers « qu'on s'attend à chaque minute à les voir s'envoler », Waller dont le beau profil d'ado-

lescent me fait penser à un autre page de Lettres, Charles Dulait, que la mort a enlevé cette année. Si j'avais leurs portraits, je les placerais l'un à côté de l'autre dans le même cadre. Verhaeren, un des dissidents de la *Jeune Belgique*, sera loué seulement par ses œuvres, comme le chantre truculent des *Flamandes* ou le visionnaire descriptif des *Moines*, des *Soirs*, des *Villes tentaculaires*. En 1896, à l'époque du banquet Verhaeren, il n'est pas encore le poète plus ému, plus humain et plus profond des *Heures claires*, du *Clotire* et des *Rythmes d'airain*. De Georges Eekhoud, autre dissident, on raconte l'éducation dans un collège suisse, les folles équipées à l'école militaire d'Anvers ; on en donne un et même plusieurs portraits à l'eau-forte, mais il n'est encore que l'auteur de *Kees Doorik* où il a dépeint « la vie tragique des rustres flamands ». J'espère qu'Albert Giraud a été content du médaillon qui lui est consacré ; si on lui attribue d'une part une surabondance d'esprit et de verve, la clairvoyance misanthropique d'un Alceste avec les « petits rires secrets » d'un Méphisto, une âme « pleine de tempêtes et d'orages » avec des éclaircies délicieuses de paysage mouillé, ce n'est pas pour rogner d'autre part sur le talent du grand artiste qui a conçu *Hors du siècle*. Tout différent se présente le portrait d'Iwan Gilkin, savant et lettré, curieux de questions subtiles, avide de tout pénétrer et soucieux de ne pas être dupe, le pessimiste et satanique poète de la *Nuit*, qui sait dans la vie ordinaire refouler ces émotions de sa vibrante intelligence. Henri Maubel, qui introduisit à la *Jeune Belgique* la critique musicale et l'analyse subtile et nuancée de ses romans, partage son chapitre avec James Van Drunen, amateur passionné de la nuance, de l'arabesque, de la « tapisserie littéraire » comme il dit lui-même, ennemi de l'action, du mouvement, du modernisme. Georges Rôdenbach nous apparaît pâle et blond, « avec une tête de bélier », candide et visionnaire, mélancolique par tempérament, ami de la vie et hanté de l'idée de la mort, créateur nostalgique du *Voile*, et du *Silence* et de *Bruges la morte*. Van Arenbergh n'a que deux pages, où on loue ses vers musicaux et graves : mais pourquoi diable s'est-il fait juge de paix ? André Fontainas, subtil comme Mallarmé, qui fut à la *Jeune Belgique* de 1885 à 1891, est devenu juge aussi : il juge l'art moderne au *Mercur de France*. Et les autres, plus jeunes, ont aussi mal tourné ! Fernand Séverin, harmonieux poète tendre et pieux, plus classique dans la forme que Verlaine et moins double dans la pensée, enseigne gravement la critique et l'histoire littéraire à l'Université de Gand. Valère Gille, ciseleur de fines idylles, au sens grec du mot, souriant et gracieux chantre de la *Cithare* et du *Coffret d'ébène*, est attaché à la Bibliothèque royale. Jules Destrée, artiste et juriste, conférencier et critique d'art, l'auteur des *Lettres à Jeanne*, de l'*Imagerie japonaise*, des *Chimères*, siège depuis 1894 à la Chambre des députés.... Mais arrêtons-nous. Je ne sais pas où tous les Jeune-Belgique sont assis, ou debout, ou couchés ; et il en est, comme Maeterlinck, qui ont tracé depuis, dans la Littérature française, un assez lumineux sillon pour qu'on n'ait pas besoin de raviver leur souvenir.

Jules FELLER.



Les marionnettes liégeoises et leur Théâtre

par

M. ALEXIS DEITZ

Nos bons vieux théâtres de marionnettes entrent en décadence : les plus petits se ferment faute de public et les autres, se pâtissant de leur vogue décroissante, diminuent le nombre de leurs représentations.

Que se passe-t-il donc ? Quelles sont les causes de cette déchéance ?

Elles sont vraisemblablement de deux espèces.

Les unes influent directement sur le public : c'est l'invasion toujours croissante des music-halls et des cinématographes. Les premiers attirent le public adulte qui ne trouve plus dès lors ni le temps ni l'argent pour aller écouter les boutades de nos *Tchantchets*. Quant aux cinémas, les enfants y vont désormais dépenser les quatre ou cinq sous dont ils peuvent disposer.

Il y a deux ou trois ans, ces causes ne se faisaient guère sentir ; non seulement tous ces plaisirs étaient moins nombreux, mais surtout ils coûtaient relativement bien cher. Aussi n'était-ce que par extraordinaire que le public qui nous intéresse en usait. Pour les enfants, il n'était pas question de choisir le lieu de spectacle où ils pouvaient s'amuser aussi longtemps pour cinq ou dix centimes.

« Lorsque la police interdit pour le lundi l'accès des salles de danse, nous dit un joueur, nous fûmes bien heureux : déjà le public nous revenait en masse. Mais ce fut bien court ! Un music-hall s'ouvrit rue Puits-en-Sock, un cinéma s'installa au Pavillon de Flore avec des places à 10 centimes ! Allez donc lutter contre de



Marionnette géante
(Charlemagne)
de 1^m80 de haut

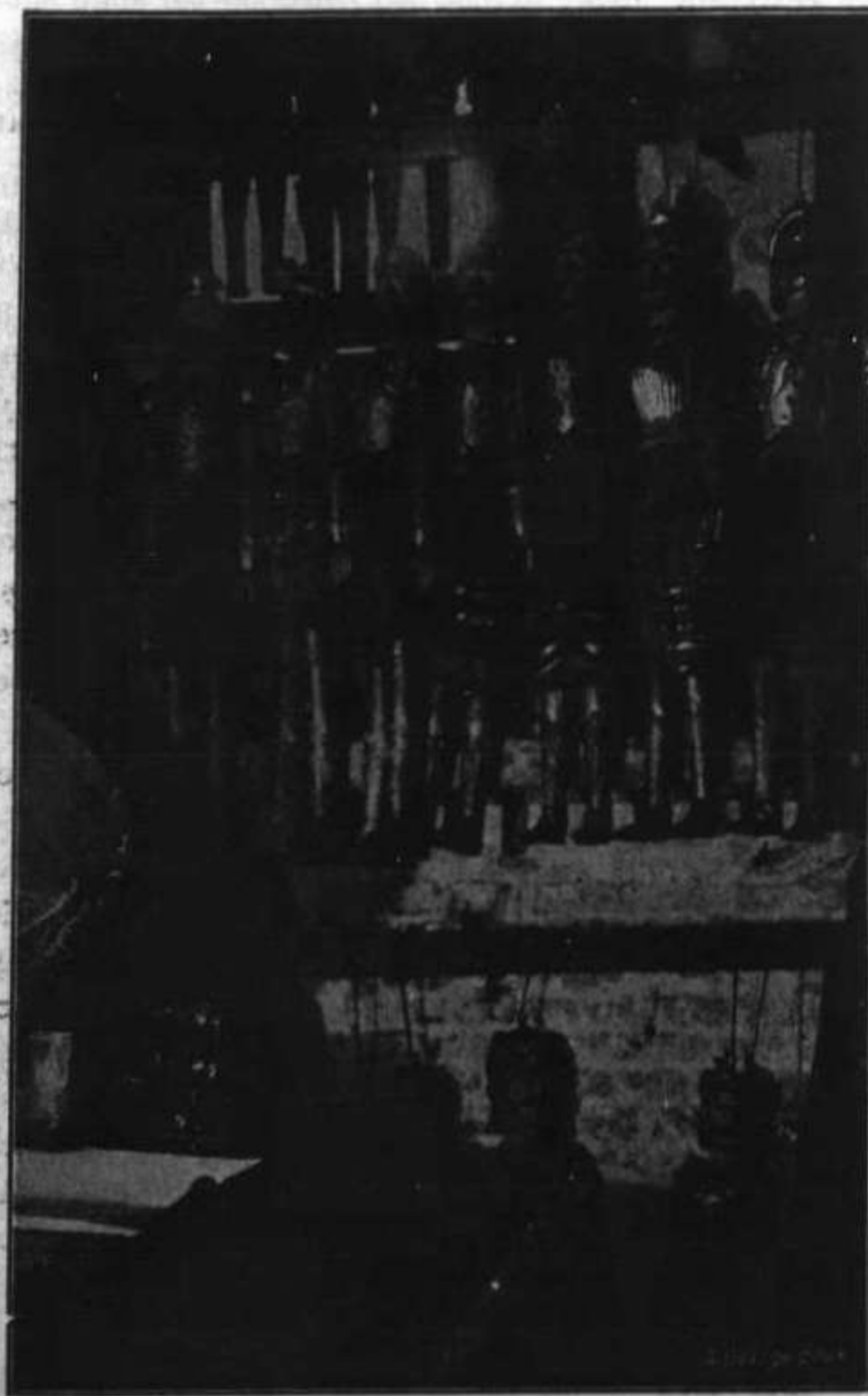
tels adversaires ! Et puis le monde devient si mauvais ! Voyez, me dit-il en me montrant deux gosses qui se battaient : il y a quelque temps ils arrivaient ici en avance pour manger tranquillement leur tartine. Aujourd'hui, à peine sont-ils entrés qu'ils ne pensent qu'à imiter Nick Carter ou les apaches qu'ils voient dans ces maudits cinémas!...»

Une autre cause a des conséquences plus profondes et s'attaque directement au vieux répertoire. La collection du Roman populaire à 65 centimes de l'éditeur Fayard a fait pénétrer une foule d'œuvres dans le peuple. Désormais le public a voulu en voir les héros à la scène. Les impresarios de marionnettes ont déféré à ce désir. Ce répertoire empiète de plus en plus sur les anciennes pièces. Est-ce là un stigmate de décadence ou simplement une évolution du genre ? L'avenir nous le dira.

Quoi qu'il en soit, il nous a paru utile de donner, alors qu'il en est temps encore, une idée précise de l'état de nos théâtres de marionnettes.

L'époque est bien choisie, puisque ce phénomène folklorique tout à fait caractéristique est à un tournant de son histoire. Nous donnons à *Wallonia* cette étude pour son numéro de Noël, dans l'espoir de déterminer tous ceux qui s'intéressent à nos vieilles coutumes wallonnes, à venir entendre la « Naisance », que nous reproduisons in-extenso.

Ce sera, nous n'en doutons pas, la meilleure manière de les convaincre de la beauté de cette production naïve et enfantine de l'âme du peuple.



Le Foyer des Artistes